



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion de la situation sanitaire

Question au Gouvernement n° 3778

Texte de la question

GESTION DE LA SITUATION SANITAIRE

M. le président. La parole est à Mme Marine Brenier.

Mme Marine Brenier. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, 2020 aura été, dans le monde entier, celle de l'amère découverte de la covid-19 ; 2021 sera celle des variants. Ce n'est donc plus contre une seule épidémie que nous devons nous battre, mais au moins deux !

Pourtant, rien ne semble vraiment à la hauteur de l'enjeu, notamment par manque d'anticipation. (*Protestations sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Depuis un mois, les Alpes-Maritimes – département le plus touché de France – comme tout le reste du pays subissent vos hésitations et vos tergiversations. (« Eh oui ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LR.) Par peur d'un confinement imminent, les Français ne consomment pas, les commerçants n'osent plus renouveler leurs stocks et les parents retiennent leur souffle à chacune de vos interventions.

Prenons exemple sur les pays dans lesquels l'épidémie recule : campagne vaccinale d'ampleur, reconfinements locaux, traitements à l'essai, tests de masse quotidiens. Une nouvelle bataille commence : au-delà des cas contacts connus, nous devons nous donner les moyens de tester tous les jours, partout, pour tracer la totalité de la chaîne de contagion et enfin la casser. Pour réussir à freiner la propagation des nouveaux variants, très contagieux,...

M. Pierre Cordier. Elle a raison !

Mme Marine Brenier. ...nous devons accélérer le déploiement des tests salivaires, au-delà des écoles et des universités. Pourquoi ne pas autoriser les autotests, fiables à plus de 86 % et déjà utilisés dans certains pays, comme vous le demande le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier ?

La vaccination des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans devait se terminer fin mars. À l'allure actuelle, difficile d'imaginer que toute la population sera vaccinée d'ici septembre. Pourquoi l'Europe tarde-t-elle à autoriser des vaccins qui ont déjà fait leurs preuves ailleurs ?

Dans les territoires les plus touchés, la gestion hospitalière nécessite plus de flexibilité dans la gestion des lits : la création de lits intermédiaires, relevant des soins intensifs mais accueillant des patients ne nécessitant pas d'être placés en réanimation, nous permettrait d'accueillir davantage de patients. Faisons de la médecine de ville un vrai partenaire dans la prise en charge des patients : ce sera le cas pour la vaccination, c'est bien, mais il faut aussi former les soignants à l'hospitalisation à domicile, pour suivre les patients devant être placés sous oxygène, mais pouvant rester chez eux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Trop de sacrifices ont déjà été faits par nos concitoyens, monsieur le ministre : il est urgent d'agir ! (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Vous allez constater que nous sommes d'accord sur bien des choses. Pourtant, sur un point en particulier, je ne suis pas d'accord avec vous : vous annoncez que 2021 sera l'année des variants ; pour ma part, j'espère que ce sera celle de la victoire contre la pandémie, et que les Français comme le reste de la population mondiale pourront retrouver cette joie de vivre et le quotidien qui leur manquent tant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

À l'instar de plusieurs voisins européens, il faut tester massivement, avez-vous dit : avec 2,3 millions de tests réalisés chaque semaine, la France reste, mois après mois, l'un des trois pays européens qui testent le plus (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM*). Il faut déployer massivement les tests salivaires, avez-vous ajouté : vous avez raison, et la France est d'ailleurs le premier pays européen à être en mesure de déployer 200 000 à 300 000 tests salivaires par semaine.

M. Pierre Cordier. Rejoins-nous, Véran !

M. Olivier Véran, ministre . À l'heure actuelle, aucun autre pays européen n'en est capable !

S'agissant des autotests salivaires, que vous avez évoqués, je vous répéterai ce que j'ai déjà répondu plusieurs fois à M. Renaud Muselier : il serait formidable qu'ils fonctionnent et soient validés, mais à ce jour, ni l'organisation mondiale de la santé – OMS –, ni l'Agence européenne des médicaments, ni la Haute Autorité de Santé, ni l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits sanitaires en France n'ont hélas identifié d'autotest dont la sensibilité dépasse les 40 % ! Nous travaillons en lien avec le Japon, qui est le seul pays à utiliser des autotests, mais ils ne disposent pas encore d'un retour exhaustif. L'Angleterre utilise également ces tests, mais *a minima* au vu des difficultés qui se font jour quant à leur sensibilité. Croyez-moi, le jour où l'on disposera d'autotests à faire chez soi, la donne changera – sur ce point, je vous rejoins.

Vous avez également évoqué les vaccins qui seraient efficaces ailleurs : je ne sais desquels vous parlez, je peux simplement vous indiquer que les seuls vaccins utilisés en France sont ceux autorisés par l'Europe, pour la simple et bonne raison que les laboratoires qui les produisent en ont demandé l'autorisation en bonne et due forme : ils ont fourni des données scientifiques pour nous permettre d'évaluer ces vaccins, être certains qu'ils sont sûrs et efficaces. Ce n'est pour l'instant pas le cas pour les vaccins russes et chinois, et croyez bien que je le regrette.

Enfin, vous avez raison, plus de patients sont soignés en hospitalisation à domicile ou en ambulatoire depuis la deuxième vague : les soignants ont réussi l'exploit de maîtriser le recours à l'hospitalisation, et nous continuerons d'avancer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3778

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 février 2021](#)